



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 121231

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la réouverture des adoptions au Cambodge. Le 8 juin 2006 a été signé un protocole de coopération administrative sur la coordination des procédures de demandes d'adoption auprès des autorités cambodgiennes et des demandes ultérieures de visas pour les enfants. Une demande d'accréditation de l'Agence française de l'adoption comme intermédiaire de l'adoption au Cambodge a été déposée peu après. L'annonce de la réouverture prochaine des adoptions au Cambodge avait alors suscité de nombreux espoirs. Or, ces espoirs ont été déçus. L'adoption dans ce pays reste aujourd'hui encore impossible, ni l'Agence française de l'adoption, ni aucun organisme autorisé pour l'adoption n'étant à ce jour accrédités au Cambodge. C'est pourquoi il lui demande quelles actions il entend mener à ce sujet, essentiel tant pour les familles françaises en attente d'adoption que pour les orphelins cambodgiens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121231

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3048